RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°20/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 4 mars 2021.
Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. Adel M'ZOURI, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, Mme DEL AGUILA BARBE, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, Mme HOGNON Sophie, Mme JORDA Julie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusée : M FILELLA David Mme INIESTA Nuria.
Secrétaire de séance : Mme JORDA Julie.

Objet : Requalification de la place du Souvenir Français et de ses abords constituant constituant l'entrée Nord du Centre Bourg – Demande subvention à la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

La Région dans le cadre des contrats Bourg Centre accompagne les projets d'aménagements urbains et paysagers des espaces publics de requalification et des aménagements qualificatifs des entrées de Bourgs. Il convient de déposer un dossier de demande de subvention pour le projet d'aménagement de la place du Souvenir Français et de ses abords
Ce projet s'inscrit dans un projet global de reconquête et de valorisation du centre bourg élaboré en collaboration avec l'AURCA et la Communauté de Communes Sud Roussillon. Il constitue l'aménagement du premier seuil paysager aux entrées du centre ancien. Il porte principalement sur la valorisation de la place du souvenir français et de son périmètre élargi, que sont les connexions piétonnes avec les quartiers voisins, le cheminement allant vers l'école et la mise en valeur de la présence de l'eau en milieu urbain (canal passant devant l'école) ainsi que le cheminement menant au centre ancien, longeant le cimetière. Il permettra de conforter l'espace piéton de sécuriser et d'apaiser l'ambiance routière, de végétaliser et de créer un espace de vie, de détende de convivialité et de partage
La végétalisation va permettre de favoriser une certaine biodiversité, de créer des ilots de fraicheur, de créer des trames vertes en milieu urbain
Monsieur le Maire présente ce projet au conseil municipal ainsi que le mode opérationnel, le plan prévisionnel des dépenses et le de financement
Il demande au conseil municipal de se prononcer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le programme des travaux, le calendrier prévisionnel, le coût estimatif de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel
- DIT que le montant des dépenses prévisionnel est de 42.009 € HT
- Sollicite une subvention d'un montant de 14.700 € soit 35% des dépenses prévisionnelles auprès du conseil Régional OCCITANIE dans le cadre du contrat bourg centre
- Dit que la dépense sera inscrite au budget 2021

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 12 mars 2021

MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE (66200)